

**1. Répartition de l'actif et du passif du SIVU entre les communes de Saint Pierre de Chartreuse et Saint Pierre d'Entremont :**

La Préfecture et la DGFIP demandent une nouvelle fois aux deux conseils municipaux de modifier la délibération prise à ce sujet (au 17 octobre pour saint Pierre de Chartreuse). En effet, les services ont dû procéder à une nouvelle répartition de l'actif ayant pour conséquence un nouvel arrêté préfectoral pour la clôture comptable du SIVU.

**2. Frais de secours sur pistes**

**a. Tarifs 2016/2017**

Le conseil municipal est invité à valider les tarifs des frais de secours sur pistes pour la saison 2016/2017

**b. Convention avec ABC ambulances**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention avec ABC ambulances dans le cadre de leur intervention pour le transport sanitaire en continuité des secours sur les pistes de ski.

**3. Personnel communal : participation au forfait saison de ski**

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge à hauteur de 50% le forfait saison ski du personnel communal.

**4. Convention de partenariat avec la poste dans le cadre de la mise en place d'une agence postale communale.**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec la poste, pour la mise en place de l'agence postale communale.

**5. Intercommunalité : Validation de la modification de l'accord local de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.**

Le conseil communautaire, en date du 23 novembre 2016, a proposé un nouvel accord local à 36 conseillers (maximum autorisé). Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette modification de l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires.

**6. Finances : Décision modificative n° 3 du budget principal**

Il est proposé au conseil municipal de réajuster les crédits budgétaires de certains postes de dépenses et recettes du budget principal 2017.

**7. Forêt : Coupes de bois 2017**

Le conseil municipal est invité à valider le programme des coupes de bois prévu pour l'année 2017, préparé par les services de l'Office National des Forêts.